irisbus IVECO

ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES
N°.....06/09/05575
(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre :.....TCP..... Carrosserie :AUTOCAR.....

Marque IRISBUS..... Type :SFR160

N° d'identification du véhiculeVNESFR1600M007132

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1			1	1		
Convoyeur	0	0			0	0		
Assis (hors strapontins)	57	57			57	57		
Strapontins	0	0			0	0		
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	0	1			0	1		
Accompagnateurs(s) obligatoires(s)	0	0			0	0		
Debout	28	28			(a)	(a)		
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	86	87	0	0	58	59	0	0

(a) En application de l'article 75, un arrêté préfectoral fixe, pour les autocars, éventuellement les conditions de transport d'enfants debout dans ce véhicule et doit être présenté avec le présent document

CONFIGURATIONS COUCHEES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	J	K	L	M	N	O	P
Conducteur								
Convoyeur								
Couchés								
Assis								
Accompagnateur obligatoire couché								
assis								
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées								
assises								
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées								

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé.
le véhicule est muni d'un ralentisseur en application de l'art 37.
Le véhicule est équipé de feux de détresse à l'ouverture des portes
Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km/h
Les véhicules non affectés à un service urbain doivent être équipés d'une boîte de premiers secours et d'une lampe autonome
Le véhicule est équipé d'un avertisseur sonore de recul

Fait à ANNONAY , le 22 JUIN 2009
Le constructeur

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 9 856 130 Euros
1, rue des [illegible] 2 Août 1944 - Porte E
69200 [illegible]eux Cedex
RCS 419 683 818 LYON